

Opportunités d'engagement

Directive sur les permis de conduire UE – la Commission Transport du Parlement européen discute du dossier

En septembre, la Commission TRAN du Parlement a discuté du projet actualisé de la directive sur les permis de conduire. L'eurodéputée et rapportrice Karima Delli (Verts/ALE, France), qui a soumis son [projet de rapport](#) en juillet, propose des changements majeurs à la proposition de la Commission. Delli a proposé d'introduire des interdictions de conduite nocturne pour les jeunes conducteurs, ainsi qu'une nouvelle catégorie de permis de conduire « B+ » pour les véhicules de plus de 1,8 tonnes, auxquels les conducteurs novices n'auraient pas accès. Entre-temps, les permis de conduire de catégorie B standard seraient limités aux véhicules en deçà de ce poids. **L'eurodéputée Delli a proposé de supprimer l'option de choisir les auto-évaluations au lieu d'un contrôle par un médecin et de limiter davantage la validité à deux ans pour les conducteurs de plus de 80 ans.** Ceci a fait l'objet de critiques de la part de certains eurodéputés et États-membres, comme le ministère du transport allemand. Concernant les permis numériques, les eurodéputés apportent leur soutien, demandant la possibilité de conserver les permis physiques à des fins d'inclusivité et d'accessibilité. Prochaines étapes : le projet de rapport et les amendements des eurodéputés feront l'objet de débats les 25 et 26 octobre.

La FIVA a soumis sa position tant lors de la consultation publique de l'UE que bilatéralement aux eurodéputés impliqués, demandant d'éviter toute mesure discriminatoire à l'égard de conducteurs expérimentés et demandant une exemption de toute autre restriction pour les véhicules historiques. Cette demande est fondée sur le fait que les véhicules historiques présentent des taux d'accident plus faibles en raison de leur kilométrage marginal ; ils sont utilisés dans de bonnes conditions de visibilité et de circulation et bénéficient d'entretiens et de maintenances techniques spécialisés.

Développements

Directive sur la qualité de l'air ambiant – le Parlement européen prend position

Le 13 septembre, le Parlement européen a adopté sa [position](#) sur la qualité de l'air ambiant (AAQD). 363 eurodéputés ont voté pour, 226 contre et 46 se sont abstenus lors du vote fixant des valeurs limites et des valeurs cibles plus strictes à l'horizon 2035 pour plusieurs polluants, dont les particules fines, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et l'ozone. Les eurodéputés proposent qu'outre les plans pour la qualité de l'air, lesquels sont requis lorsque des États-membres dépassent les limites, l'ensemble des États-membres crée également des feuilles de route pour la qualité de l'air. Les eurodéputés ont approuvé des mesures visant à limiter les émissions du transport par le biais de l'urbanisme et de la gestion du trafic. **Ces mesures incluent la mise en œuvre de zones à faibles émissions, conformes aux dernières normes Euro, la création de zones zéro émission et l'établissement de quartiers à faible circulation et de zones exemptes de circulation. Le Parti populaire européen a critiqué la position faisant valoir que : « [Nous sommes contre l'interdiction des voitures dans les centres-villes.](#) »** Le Parlement va maintenant entrer en négociation avec le Conseil et la Commission.

La FIVA plaide en faveur de lignes directrices européennes harmonisées quant aux règles des ZFE partout en Europe ou alternativement au niveau national, afin d'éviter la fragmentation de la mobilité dans l'UE. La FIVA plaide en faveur de l'exemption des véhicules historiques des règles des ZFE au vu de la contribution des véhicules historiques à l'héritage culturel et au vu de leur utilisation marginale.

Véhicules hors d'usage (VHU) – Délai pour fournir des commentaires sur la proposition de la Commission reporté à fin nov

Le 29 novembre, la [période de contribution](#) permettant aux parties prenantes de soumettre des commentaires sur la proposition de la Commission européenne d'un règlement sur les véhicules hors d'usage, sera clôturée. La FIVA proposera des améliorations au Parlement européen et au Conseil de l'UE en vue de la protection intégrale des véhicules historiques.

La FIVA plaide pour éviter que les véhicules historiques soient considérés comme des déchets par les autorités nationales et pour permettre leur exportation légitime, sur la base du droit du propriétaire de déterminer librement qu'un véhicule historique a atteint la phase de VHU. D'autres détails sur la position de la FIVA seront partagés dans le prochain moniteur.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.